

ASSELIO PATRIMOINE – DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Madame, Monsieur,

Du fait de la Directive (UE) 2016/97 du Parlement européen et du Conseil du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurances, la Loi sur l'Intermédiation du 15 décembre 2005 (Loi n°2005-1564) et l'article L521-2, Créé par Ordonnance n°2018-361 du 16 mai 2018 - art. 10, nous avons l'obligation de nous présenter à vous de façon formelle. Nous satisfaisons bien volontiers à cette obligation et cherchons à vous donner un maximum d'éléments sur notre cabinet et l'étendue de nos services. Vous voudrez bien nous accuser réception de la remise de cette note.

Présentation et Métier

Le Cabinet ASSELIO PATRIMOINE a été créé le 3 octobre 2005. SARL au capital de 62 100 € entièrement libéré

Son siège social est au FIRST PARK, 71, rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST.

Téléphone : 04 37 49 89 49.

Site internet : www.asselio.com

Gérant : Pierre-Olivier CHANOVE

Immatriculation : RCS LYON Numéro 484 255 146

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07005081 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) proposant des prestations de conseil non-indépendant ; au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org
- **IAS** (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier type B d'intermédiaire qui propose un service de recommandation personnalisée ; L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>
Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : CNCGP

Le Cabinet ASSELIO PATRIMOINE est par ailleurs :

- **Agent immobilier** : carte T N° CPI 6901 2018 000 036 612 délivrée par la CCI de Lyon et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds. L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

Couverture en responsabilité civile et professionnelle et garantie financière

Notre cabinet dispose, conformément à la loi et au code de déontologie de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant nos diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

ASSELIO PATRIMOINE

Le First Park • 71 rue Jean Zay • 69 800 SAINT-PRIEST
Tél. 04 37 49 89 49

www.asselio.com

SARL au capital de 62100 € - RCS Lyon 484 255 146 – APE 7022 Z
Statut CIF (Conseil en Investissements Financiers) – Adhérent CNCGP

Société de courtage en assurances enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07 005 081 (www.orias.fr)

Transactions immobilières et fonds de commerce - NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR – carte professionnelle n°CPI 6901 2018 000 036 612 – CCI LYON

Garanties financières et assurances responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD avec le n°112.786.342

Sous le contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest – CS92459 – 75436 Paris Cedex 09

Service Réclamation : ASSELIO PATRIMOINE, Service Réclamations – 71 rue Jean Zay 69800 Saint-Priest – serviceclients@asselio.com

Souscrites auprès de MMA IARD sous le contrat n° : 112.786.342

Pour des montants de	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	3 200 000 € par sinistre et par année d'assurance	3 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	2 000 000€ par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière		115 000 € par année d'assurance	110 000€ par année d'assurance

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de déontologie de la CNGCP disponible au siège de l'association ou sur www.cncgp.fr

Contenu de l'information et de Conseil

Notre entreprise de courtage offre à ses clients un conseil à titre non indicatif, elle ne peut pas se prévaloir d'un conseil fondé sur une analyse exhaustive et objective de marché, (article L.521-2 du code des assurances), mais indique ci-après l'étendue des organismes avec lesquels elle a une relation suivie.

Durabilité

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Mode de communication

Dans le cadre de la contractualisation, nous appliquerons le mode de communication adopté par la compagnie/l'organisme. Lors de nos échanges précontractuels nous privilégierons l'échange par mail ou téléphone sauf demande contraire de votre part.

Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par ASSELIO PATRIMOINE pour le suivi et le traitement de la mission que vous nous aurez confiée. Durée de conservation dans l'hypothèse d'une relation de prospection : Celle-ci est au minimum de 3 ans. Durée de conservation dans l'hypothèse d'une relation contractuelle : Celle-ci est au minimum de 5 ans à compter de l'extinction de la relation contractuelle ; durée alignée sur la durée de prescription de droit commun des droits personnels. Les délais de prescription spéciaux, plus courts, comme par exemple en droit des assurances (C. Assur, art. L114-1) n'ont pas été pris en compte. Elles sont destinées aux conseillers en gestion de patrimoine et aux assistants, elles pourront également être utilisées à des fins commerciales par le Groupe ASSELIO et ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (ACPR, AMF, CNGCP).

Conformément à la loi « informatique et libertés » et RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : ASSELIO PATRIMOINE – service chargé au droit d'accès – 71 rue Jean Zay 69800 Saint Priest ou au 04 37 49 89 49 ou par mail à dpo@asselio.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

ASSELIO PATRIMOINE

Le First Park • 71 rue Jean Zay • 69 800 SAINT-PIERRE
Tél. 04 37 49 89 49

www.asselio.com

SARL au capital de 62100 € - RCS Lyon 484 255 146 – APE 7022 Z

Statut CIF (Conseil en Investissements Financiers) – Adhérent CNGCP

Société de courtage en assurances enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07 005 081 (www.orias.fr)

Transactions immobilières et fonds de commerce - NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR – carte professionnelle n°CPI 6901 2018 000 036 612 – CCI LYON

Garanties financières et assurances responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD avec le n°112.786.342

Sous le contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest – CS92459 – 75436 Paris Cedex 09

Service Réclamation : ASSELIO PATRIMOINE, Service Réclamations – 71 rue Jean Zay 69800 Saint-Priest – serviceclients@asselio.com

Partenariats

Pour la commercialisation des produits d'assurances et financiers, nous avons notamment retenu les organismes suivants : Abeille, Afer, UAF Life Patrimoine, Vie Plus, Groupe Axa, Swiss Life, Generali Patrimoine, Primonial, Cardif, Vatel, et d'autres.

Pour la commercialisation des produits immobiliers, nous avons notamment retenu les partenaires suivants : Perl, Anjalys, Cerenicimo, Cogedim, François 1er, Primonial, Pure-Invest.

La liste complète des compagnies avec lesquelles ASSELIO PATRIMOINE a un accord vous sera communiquée sur simple demande.

La société ASSELIO PATRIMOINE n'a aucune détention de participation directe, indirecte ou par toute entité les contrôlant représentant au moins 10 % de son capital ou de ses droits de vote avec aucun organisme, compagnie d'assurance, aucun établissement bancaire, aucun promoteur immobilier ou agence immobilière, aucun cabinet d'avocat, cabinet d'expert-comptable, étude notariale.

Néanmoins, conformément aux articles L. 521-2, L. 521-4, L. 522-5 et R. 521-2 du code des assurances, nous tenons à vous informer que notre cabinet perçoit plus de 33% de ses revenus de la part de la compagnie ABEILLE ASSURANCES, mais nous n'avons aucune obligation de chiffres d'affaires avec cet organisme ou tout organisme cité ci-dessus.

Et le cabinet dispose de contrat de démarchage avec les partenaires suivants : CALAO, ODYSSE VENTURE, VATEL FINANCE.

La société ASSELIO PATRIMOINE fait partie du Groupe ASSELIO et peut être amenée à travailler avec :

- ASSELIO, société de courtage en assurances, spécialisée dans les questions de protection sociale des entreprises et de leurs dirigeants ;
- GEODESK, société de courtage en assurance de personne, responsabilité, dommage sur des problématiques à l'international
- ASSELIO PARIS ILE-DE-FRANCE (ex CONCEPT AVENIR SOLUTIONS et CONCEPT AVENIR ASSURANCES), société de courtage en assurance de personnes
- INOV COURTAGE société de courtage en assurance et groupement
- ASSELIO PARTENAIRES, société de courtage en assurance de personnes
- ASSELYANNE société de courtage en assurance de personnes

Mode de facturation et rémunération

Les modalités de rémunération d'ASSELIO PATRIMOINE se fait soit fait par honoraires soit par commissions sur les instruments financiers.

Notre facturation dépend du type de mission, de la complexité, du temps passé et donne lieu à une lettre de mission qui valide le mode et le niveau de rémunération ainsi que les honoraires prélevés. Le client est informé que, pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50%* de ceux-ci.

* Rémunération maximale en taux.

Au titre de l'accompagnement, une information plus précise pourra être fournie ultérieurement sur simple demande une fois les supports choisis par le client.

ASSELIO PATRIMOINE

Le First Park • 71 rue Jean Zay • 69 800 SAINT-PRIEST
Tél. 04 37 49 89 49

www.asselio.com

SARL au capital de 62100 € - RCS Lyon 484 255 146 – APE 7022 Z
Statut CIF (Conseil en Investissements Financiers) – Adhérent CNCGP

Société de courtage en assurances enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07 005 081 (www.orias.fr)

Transactions immobilières et fonds de commerce - NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR – carte professionnelle n°CPI 6901 2018 000 036 612 – CCI LYON

Garanties financières et assurances responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD avec le n°112.786.342

Sous le contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest – CS92459 – 75436 Paris Cedex 09

Service Réclamation : ASSELIO PATRIMOINE, Service Réclamations – 71 rue Jean Zay 69800 Saint-Priest – serviceclients@asselio.com

Traitement des réclamations

Le cabinet ASSELIO PATRIMOINE assure le traitement de vos réclamations selon la procédure décrite ci-dessous en 3 niveaux.

Niveau 1 :

Dans un premier temps, vous pouvez adresser votre réclamation au moyen d'un appel, d'une lettre simple ou d'un mail à l'attention de votre interlocuteur habituel ou appeler l'agence qui transmettra votre réclamation à votre interlocuteur. La réponse à votre réclamation vous sera adressée par courrier, par mail ou par téléphone.

Niveau 2 :

Si la réponse apportée au 1^{er} niveau n'est pas satisfaisante, vous pouvez adresser un courrier ou un mail à notre service de réclamation : ASSELIO PATRIMOINE – Service Réclamations - 71 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST – servicereclamationsclients@asselio.com

ASSELIO PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants : Dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ; deux mois au maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Personne en charge du traitement des réclamations clients

Le référent conformité, pour votre réclamation est M. Nicolas COUTURIER, responsable de la réception et du traitement des réclamations formulées.

Niveau 3 :

Au terme du traitement de votre réclamation si vous n'obtenez pas satisfaction vous pouvez saisir un médiateur deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)
39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris
Voie électronique à l'adresse : consommation@cmap.fr
Site internet : <https://www.cmap.fr/consommateurs/>

Médiateur compétent litiges avec un consommateur

Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

Médiateur pour les activités d'assurances

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

ASSELIO PATRIMOINE
Le First Park • 71 rue Jean Zay • 69 800 SAINT-PRIEST
Tél. 04 37 49 89 49

www.asselio.com

SARL au capital de 62100 € - RCS Lyon 484 255 146 – APE 7022 Z
Statut CIF (Conseil en Investissements Financiers) – Adhérent CNCGP

Société de courtage en assurances enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07 005 081 (www.orias.fr)

Transactions immobilières et fonds de commerce - NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR – carte professionnelle n°CPI 6901 2018 000 036 612 – CCI LYON

Garanties financières et assurances responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD avec le n°112.786.342

Sous le contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest – CS92459 – 75436 Paris Cedex 09

Service Réclamation : ASSELIO PATRIMOINE, Service Réclamations – 71 rue Jean Zay 69800 Saint-Priest – servicereclamationsclients@asselio.com

39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris
Voie électronique à l'adresse : consommation@cmap.fr
Site internet : <https://www.cmap.fr/consommateurs/>

Médiateur pour les activités Immobilières

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)
39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris
Voie électronique à l'adresse : consommation@cmap.fr
Site internet : <https://www.cmap.fr/consommateurs/>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder, nous vous prions de croire en l'expression de nos sincères salutations.

ASSELIO PATRIMOINE
Le First Park • 71 rue Jean Zay • 69 800 SAINT-PRIEST
Tél. 04 37 49 89 49

www.asselio.com

SARL au capital de 62100 € - RCS Lyon 484 255 146 – APE 7022 Z
Statut CIF (Conseil en Investissements Financiers) – Adhérent CNCGP

Société de courtage en assurances enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07 005 081 (www.orias.fr)

Transactions immobilières et fonds de commerce - NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR – carte professionnelle n°CPI 6901 2018 000 036 612 – CCI LYON

Garanties financières et assurances responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD avec le n°112.786.342

Sous le contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest – CS92459 – 75436 Paris Cedex 09

Service Réclamation : ASSELIO PATRIMOINE, Service Réclamations – 71 rue Jean Zay 69800 Saint-Priest – servicereclamationsclients@asselio.com